

Et si on parlait d'Europe !...

L'**Union européenne** est l'association économique et politique de 28 Etats appartenant au continent européen : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède

Son organisation et son fonctionnement reposent sur le traité de Lisbonne. Elle possède des institutions et un budget qui lui sont propres. Ses principaux symboles sont le drapeau étoilé et l'hymne européen. Certains de ses membres partagent une même monnaie : l'euro (pièces et billets). La journée de l'Europe est célébrée chaque année le 9 mai.



La Commission européenne œuvre en faveur de l'intérêt général de l'Union, dont elle est l'organe exécutif.

La Commission européenne est l'une des principales institutions de l'Union européenne, avec le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil européen,

La fonction principale de la Commission européenne est de proposer et de mettre en œuvre les politiques communautaires. « Gardienne des traités », elle veille à leur application et jouit d'un quasi-monopole du droit d'initiative dans le domaine des compétences exclusives de l'Union, comme l'union douanière, la préservation des ressources biologiques de la mer, le marché intérieur, la monnaie unique.

La Commission agit, en principe, indépendamment des gouvernements des États membres. Les commissaires européens sont souvent des hommes politiques qui, pour la durée d'un mandat européen ou deux, quittent leur scène nationale pour y revenir ensuite². De plus, le budget de la Commission dépend des États membres. La Commission est responsable devant le Parlement européen qui peut la censurer, mais exclusivement sur sa gestion, et par un vote des deux tiers du Parlement, ce qui distingue ce « pouvoir de contrôle » de celui habituellement observable dans les régimes parlementaires. Elle partage les pouvoirs exécutif et législatif avec le Conseil. Son mandat est de cinq ans. Les commissaires sont assistés par une administration centrale qui est, par ses effectifs (27 000 personnes environ en 2007), la plus importante de l'Union européenne.



Le **Conseil européen** désigne le sommet des chefs d'État ou chefs de gouvernement des vingt-huit États membres de l'Union européenne, sous la tutelle d'un président chargé de faciliter l'apparition d'un compromis. Au moins quatre Conseils européens se déroulent chaque année, dont deux en juillet et décembre, à la fin de chaque présidence tournante du Conseil des ministres.

Ces sommets entre exécutifs des États membres ont pour but de définir les grands axes de la politique de l'Union européenne, essentiellement en matière de politique étrangère. Ils servent également tous les cinq ans à la nomination, à la majorité qualifiée, du [président de la Commission européenne](#), décision ensuite validée par un vote du [Parlement européen](#).



Le **Parlement européen** (PE) est l'[organe parlementaire](#) de l'[Union européenne](#) (UE) élu au [suffrage universel](#) direct. Il partage avec le [Conseil de l'Union européenne](#) le pouvoir législatif de l'Union européenne.

Le Parlement est composé de 751 députés appelés communément « [députés européens](#) », qui représentent 380 millions d'électeurs provenant de 28 États (en 2013), c'est-à-dire le second plus grand électorat du monde, derrière celui de l'Inde, et le plus grand électorat transnational². En 1976, le Conseil décide qu'à partir de [1979](#), le Parlement est élu tous les cinq ans au suffrage universel direct, à la [proportionnelle](#). Il ne dispose pas de l'[initiative législative](#), dont la [Commission européenne](#) a le [monopole](#). Bien que le Parlement soit la « principale » institution de l'Union européenne (il est mentionné en premier dans les traités, et, a la préséance cérémoniale sur toutes les autres autorités européennes), le [Conseil de l'Union européenne](#) a des pouvoirs législatifs légèrement plus importants que lui car il adopte également des lois dans le cadre limité de la [procédure législative spéciale](#). Depuis le [traité de Lisbonne](#), la [procédure législative ordinaire](#), qui place le Conseil (représentant les États membres) et le Parlement européen (représentant la population) sur un pied d'égalité pour l'adoption d'une norme européenne, est devenue la procédure législative de droit commun⁴. Ainsi, les domaines dans lesquels celle-ci ne s'applique pas sont largement minoritaires (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont marginaux : le Parlement européen est ainsi très largement exclu de la politique européenne et de sécurité commune). Le Parlement a en outre le contrôle du volet dépenses (mais non du volet recettes) du [budget européen](#).

Son siège est à [Strasbourg](#) en [France](#), où se tiennent les séances plénières. Ses commissions, ainsi que les séances additionnelles se tiennent à l'[Espace Léopold](#), à [Bruxelles](#) en [Belgique](#). Son secrétariat général est installé à [Luxembourg](#).



Maison de l'Europe en Franche-Comté, l'information européenne

La Maison de l'Europe en Franche-Comté est la structure hôte du centre d'information "Europe Direct", membre du réseau officiel de l'Union européenne.

Elle est à la disposition des Francs-Comtois pour vous informer sur les politiques, institutions, programmes et financements européens.

JULIEN PEA



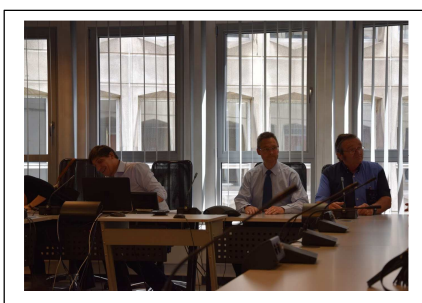
DIRECTEUR, MAISON DE L'EUROPE EN
FRANCHE-COMTÉ (RÉSEAU EUROPE
DIRECT)
Besançon, France

<http://www.europe-franchecomte.fr>

Séminaire à Bruxelles du 30 Mai au 1^{er} Juin

30 mai arrivée à 13h47 à Bruxelles

15h30 Rencontre avec le Directeur de la représentation de la Région Bourgogne Franche Comté et la représentante de l'AMF



18h45 Réception à l'hôtel de ville de Bruxelles avec le 1^{er} Adjoint au Maire de Bruxelles



31 mai Journée à la commission Européenne

9h15 Contrôle identité et sécurité Bâtiment Charlemagne

9h30 L'exécutif politique de l'Union Européenne par M Pascal GOERGEN (Belge) membre de l'équipe d'orateurs de la Direction Générale

10h45 Le Budget Européen A quoi sert-il et comment fonctionne-t-il ? par M Antoine QUERO MUSSOT (Espagnol) Directeur adjoint de la Direction Générale du Budget

11h45 La politique Régionale de l'Union Européenne M Laurent TEZ (Français) Unité Belgique et Luxembourg Direction Générale Politique Régionale et Urbaine

13h00 déjeuner

14h45 Le programme de développement rural (FEADER) La Situation de la Franche Comté par Mme Alexandra CATALÃO (Portugaise) Unité Belgique, France, Luxembourg, Pays Bas, Direction Générale Agriculture et Développement Rural

16h00 La nouvelle Politique Agricole Commune par M Pierre BASCOU (Portugais) Directeur Direction « Durabilité et aide au Revenu » Direction Générale De L'Agriculture Et Du Développement Rural

17h00 Visite du centre historique de Bruxelles

20h 15 Dîner avec le Député Européen Arnaud DANJEAN



Judi 1^{er} Juin Journée Parlement Européen

8h30 Présentation du Séminaire par M François ARNAUD administrateur du Parlement Européen

9h00 Passage en tribunes de l'hémicycle session plénière en direct

9h30 Conférence sur les Institutions Européennes Le rôle et les pouvoirs du Parlement Européen par Mme Marie RAMOT

10h00 Echanges avec M François ARNAUD sur le travail du Député Européen et le déroulement de la séance plénière

10h30 Echanges avec M Michel DANTIN député de la commission agricole et Maire de Chambéry sur les spécificités des communes de montagne et sur la réforme de la politique agricole de l'Union Européenne

11h30 Exposé de M. Jacques LECARTE (Belge) Administrateur à la DG IPOL, sur les aides liées au développement régional, en particulier les fonds structurels pour les zones de montagne ;

12h45 Déjeuner et échanges de vue dans un salon au restaurant des députés avec Mme Anne Sander, députée à la commission de l'emploi et des affaires sociales et à la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie – Thèmes abordés : les travailleurs détachés, les travailleurs frontaliers et le numérique

14h15 Echanges avec M. Edouard MARTIN député à la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie sur les accords de libre-échange et les enjeux du commerce international/ L'économie numérique.

15h15 Visite de la maison de l'histoire Européenne



